

Mexique : le chemin de la démocratie plébiscitaire^Φ

Dr. Armando Chaguaceda^Ψ & Prof. Lauro López*

*Autor para correspondencia: xarchano@gmail.com; lauro.lopez.2019@gmail.com

Recibido: 23 de mayo de 2022

Aceptado: 20 de junio de 2022

Resumen El texto aborda el uso de los mecanismos de la democracia directa como una forma de la política plebiscitaria del populismo contemporáneo. Analizamos los fundamentos jurídicos y políticos de tres consultas ciudadanas (NAIM, Tren Maya, Juicio a Ex presidentes) desarrolladas por el actual gobierno. Se valoran los posibles efectos en la política democrática de México.

Palabras clave: México, populismo, democracia directa, política plebiscitaria, consultas ciudadanas

Résumé

Le texte commence avec une compréhension de l'utilisation des mécanismes de la démocratie directe comme forme de la politique plébiscitaire du populisme contemporain. Ensuite, on analyse les fondements juridiques et politiques de trois consultations citoyennes (NAIM, Tren Maya, Juicio a Ex presidentes¹) développées par le gouvernement actuel. Sont valorisés les possibles effets pour la politique démocratique du Mexique.

Mots clés : Mexique, populisme, démocratie directe, politique plébiscitaire, consultation citoyenne.

^Φ Ce texte est une version modifiée de travaux antérieurs menés par les auteurs dans le cadre d'une étude doctorale sur les mécanismes de la démocratie directe au Mexique

^Ψ Doctorat en histoire (Universidad Veracruzana), Master en sciences politiques et baccalauréat en histoire (Université de La Havane). Spécialisé dans l'étude des processus de démocratisation et autocratisation en Amérique latine et en Russie post-soviétique. Expert pays du projet V-Dem (Université de Gothenburg).

* Licence en Droit, docteur en droit public (Universidad Veracruzana)

¹ Traduit au français comme « Judge aux ex-présidents »

Introduction

Le populisme est une façon spécifique de comprendre – parmi les polarités Leader-Masse (au niveau interne) et Peuple-Ennemi, (au niveau exogène), exercer-décider, mobilisateur et conflictuelle- et, dans une moindre mesure, structurer- en mouvements avant que dans les institutions stables- la politique moderne. Donc, le populisme serait une manière hybride parmi le constructif, et le transitionnel, à l'intérieur du catalogue des formes politiques contemporaines à mi-chemin entre la démocratie libérale et les autoritarismes compétitifs. Il faut détacher entre les caractéristiques principales, la construction discursive et organisationnelle d'un « nous » majoritairement « populaire » et/ou « nationale » contre les autres, les signalant de fois comme antinational et oligarchique.

La construction politique populiste élargit la polarisation sociale –préexistante avant l'irruption d'un leader et d'un mouvement de refondation- dans la direction d'une polarisation politique induite et renforcée depuis le pouvoir de l'État qui la nourrit pour se renforcer. Dans cette stratégie polarisatrice, le populisme renforce l'idée de la démocratie directe qui sacralise le référendum. Il s'agit d'une vision polarisatrice et hyper-électorale de la souveraineté populaire qui refuse les organismes intermédiaires et pari pour domestiquer les institutions comme les tribunaux constitutionnels et les autorités indépendantes, et une conception de volonté générale qui peut s'exprimer spontanément¹. Dans ce sens, la physiologie de la politique populiste couvrirait dans l'anatomie du régime démocratique; en défigurant sans supprimer les principes et mécanismes qui, particulièrement axés sur les élections, servent de source de légitimité. En concevant la démocratie autrement que libérale.

Démocratie libérale vs démocratie populiste : sujets communs, approches opposées

Démocratie libérale	Démocratie populiste
Cas : Asymétrie entre classes, groupes et d'autres acteurs sociaux comme le contexte de l'action politique Pluralisme politique et diversité sociale comme les faits et les valeurs reconnus Peuple hétérogène compris comme l'ensemble de tous les citoyens avec un agenda et des divers projets	Cas: Asymétrie entre classes, groupes et d'autres acteurs sociaux comme le contexte de l'action politique Binarisme conflictuel – avec des prétentions monistes et diversité comme division antagoniste <i>peuple</i> contre <i>oligarchie</i> Peuple homogène conçu comme un sujet collectif et vertueux, avec une volonté unique pouvant être interprétée par le Pouvoir

¹ ROSANVALLON, Pierre (2020): *Le Siècle du populisme. Histoire, théorie, critique* (Paris, Editorial Le Seuil).

<p>Institutions : Séparation des pouvoirs et freins, équilibres et limitations des pouvoirs</p> <p>Pouvoir tendanciellemodéré ou limité</p>	<p>Institutions: Prépondérance de l'exécutif sur les pouvoirs législatif et judiciaire</p> <p>Pouvoir tendanciellemodéré absolu et concentré</p>
<p>Médias:</p> <p>Indépendance et diversité relatives des médias</p>	<p>Médias:</p> <p>Contrôle et tutelle des médias. Prépondérance des médias publics sous contrôle exécutif</p>
<p>Élections :</p> <p>En règle générale périodiques, équitables et compétitives</p>	<p>Élections :</p> <p>Permanentess, déséquilibrées et manipulées</p>
<p>Démocratie directe :</p> <p>Recours exceptionnel aux référendums et plébiscites</p>	<p>Démocratie directe :</p> <p>Plébiscites périodiques, y compris la logique de plébiscite d'élections régulières, déclenchés par ou contre le pouvoir</p>
<p>Partis politiques :</p> <p>Reconnaissance de la diversité, de l'opposition et des divergences démocratiques en tant que caractéristiques du système de partis</p>	<p>Partis politiques :</p> <p>Dynamiques de polarisation, antipolitique - rejet des partis politiques et de la politique comprise comme négociation et accord- et siège des partis d'opposition</p>
<p>Action politique :</p> <p>Canalisation des conflits et recherche de consensus entre les divers intérêts de la société par le biais d'accords et d'institutions politiques</p>	<p>Action politique :</p> <p>Exacerbation des conflits d'intérêts pour imposer un projet politique à le horizon hégémonique.</p>
<p>Leadership :</p> <p>Lié à la responsabilité politique, limité en action et lorsque la durée du mandat</p>	<p>Leadership :</p> <p>Dynamique leader-peuple, Recherche de la perpétuation et l'élargissement des mandats</p>

Source: Réalisé par nos soins à partir d'un ancien modèle d'Ángel Rivero (2020).

Au Mexique gouverné par le Mouvement Régénération Nationale (MORENA), sous la présidence d'Andrés Manuel López Obrador, on peut observer clairement les traces caractéristiques d'une

manière de comprendre et d'exercer la politique et le pouvoir². Parmi ces, l'usage plébiscitaire des mécanismes de la démocratie directe (MDD) est en train de gagner en visibilité et en vigueur, dans le cadre des transformations institutionnelles, comportementales et de culture politique qui définissent la Quatrième Transformation.

Les MDD et la démocratie

Le concept inspirateur des MDD renvoie à l'ancienne idée classique de faire la politique, où les citoyens s'engageaient directement dans les affaires publiques. Selon ce modèle, dans sa formulation originale dans les cadres limités, territoriaux et démographiques, des villes grecques, le peuple délibère et décide de manière systématique, c'est-à-dire, les représentants étant de simples agents de la citoyenneté³. Avec l'avènement de la démocratie représentative dans le contexte des États-nations modernes, "le peuple ne gouverne pas, mais il élit des représentants qui le gouvernent"⁴ pour relever le défi d'une ampleur et d'une complexité qui empêchent toute la population de s'impliquer directement et quotidiennement dans la politique.

Cependant, même dans ce scénario marqué par l'empreinte de la représentation politique, il existe une demande pour exprimer de manière participative "l'opinion populaire" sur un sujet d'intérêt général. En réponse, les MDD émergent, conçus comme "des institutions publiquement reconnues par lesquelles les citoyens décident ou émettent un avis sur un sujet spécifique au moyen d'un bulletin, ce vote étant un suffrage universel et secret"⁵. Les MDD, notamment l'initiative législative citoyenne et la révocation du mandat, sont des incorporations récentes dans les constitutions, les lois et les pratiques politiques latino-américaines. D'autres comme les consultations populaires sont plus anciennes, néanmoins elles ont été peu utilisées⁶.

Il existe deux types de MDD. 1) Ceux qui sont promus top down, ou dès le haut, qui proviennent des secteurs du gouvernement avec l'objectif de donner de la légitimité à leurs actions et politiques⁷. 2) Les bottom up, qui sont des activités dès le bas à travers les signatures des citoyens normaux⁸. Sous ce contexte, on analyse brièvement le modèle de Consultation populaire au Mexique selon la législation actuelle et celles qui se sont mis en place avec le gouvernement actuel.

Le débat sur les conséquences de la déréglementation ou les effets de l'utilisation des MDD sur la démocratisation reste ouvert. On a signalé que les consultations mises en place pour le Pouvoir

² CHAGUACEDA, Armando (2019): "México: Political Change and Delegative Democracy", *V-Dem Institute the Varieties of democracy*, Series June 2019: 21. pp. 1-17.

³ PRUD'HOMME, Jean-François (2016): *Consulta popular y democracia directa* (Ciudad de México, Instituto Nacional Electoral).

⁴ SARTORI, Giovanni (1998): *Teoría de la democracia* (Ciudad de México, Alianza Editorial)

⁵ ALTMAN, David (2019): *Citizenship and contemporary direct democracy* (Cambridge, Cambridge University Press).

⁶ WELP, Yanina y SERDULT, Uwe (2008): *Los mecanismos de democracia directa en América Latina: ¿Más democracia? Análisis de los casos de Paraguay, Uruguay, Chile, Colombia, Argentina, Ecuador, Venezuela y Bolivia* (Buenos Aires, Ed. Prometeo).

⁷ SMITH, Graham (2009): *Democratic innovations. Designing institutions for citizen participation* (Nueva York, Cambridge University Press).

⁸ WELP, Yanina (2011): "Latinoamérica conectada. Apuntes sobre el desarrollo de la democracia electrónica", en LOZA, Nicolás (comp.), *Voto electrónico y democracia directa. Los nuevos rostros de la política en América Latina* (Ciudad de México, Flacso / Tribunal Electoral del Poder Judicial de la Federación) pp. 13-31.

Exécutif peuvent avoir la tendance à renfoncer ce que O'Donnell a défini comme démocratie déléguée⁹. C'est-à-dire, certains leaders utiliseraient ces mécanismes pour dépasser les blocus ou les contrepoids imposés par les autres pouvoirs de l'État, formelles ou factuels, en s'appuyant sur la légitimité dérivée de l'électorat ; le résultat de sa mise en œuvre montre que ceux-ci se sont concentrés sur le soutien ou non au leader qui fait la proposition plutôt que sur la proposition elle-même.¹⁰

La Consultation populaire au Mexique

Conformément aux dispositions de la Constitution mexicaine et de la loi fédérale sur la consultation populaire, en particulier celles de l'article 4 de cette loi : la consultation populaire est le mécanisme de participation par lequel les citoyens exercent leur droit, par le vote et ils expriment leurs opinions sur une ou plusieurs questions d'importance nationale. Selon la Constitution fédérale, les citoyens mexicains ont le droit de voter lors des consultations populaires sur des questions d'importance nationale ou régionale... Ces consultations seront convoquées par le Congrès de l'Union à la demande du Président de la République ; trente-trois pourcent des membres de l'une des Chambres du Congrès ou au moins deux pourcents des citoyens inscrits sur la liste nominale des électeurs. Lorsque la participation totale correspond à au moins 40 % des citoyens inscrits sur la liste nominale, le résultat est un lien appelé en espagnol « vinculatorio ».

La restriction des droits de l'homme, la permanence ou le maintien en fonctions des fonctionnaires élus, la matière électorale, le système financier, les recettes, les dépenses et le budget, les travaux d'infrastructure en cours et la sécurité nationale ne peuvent pas faire l'objet d'une consultation populaire. La Cour Suprême statue sur la constitutionnalité de la matière de la consultation, tandis que l'Institut national électoral est chargé de vérifier le pourcentage de citoyens requis, ainsi que l'organisation, la diffusion, le développement, le calcul et la déclaration des résultats. Les consultations populaires auront lieu le premier dimanche d'août.

La démocratie directe de la Quatrième Transformation

La consultation du nouvel aéroport

Dans le cadre de sa vision singulière du plébiscite et de la participation au régime démocratique, la présidence de la République a lancé au cours des deux dernières années plusieurs "consultations populaires" sur des questions d'importance politique et sociale. La première consultation a eu lieu pour décider de l'annulation de la construction du nouvel aéroport international du Mexique (NAIM), le 28 octobre 2018.

Depuis le point de vue juridique, la consultation n'a pas été conforme aux dispositions Constitutionnelles et légales à propos des consultations populaires au Mexique. Elle n'a pas été convoquée par le Congrès de l'Union, et au moins 40 % des citoyens inscrits sur la liste nominative

⁹ CHAGUACEDA, Armando (2019): "México: Political Change and Delegative Democracy", *V-Dem Institute the Varieties of democracy*, Series June 2019: 21. pp. 1-17.

¹⁰ WELP, Yanina (2008): "La participación ciudadana en la encrucijada. Los mecanismos de democracia directa en Ecuador, Perú y Argentina", *Íconos. Revista de Ciencias Sociales* No. 31: 117-130.

n'ont pas participé. Cette dernière disposition vise à lier les pouvoirs exécutifs et législatifs fédéraux et les autorités compétentes. De plus, les organisateurs de la consultation ont ignoré le fait qu'ils ne peuvent pas faire l'objet de travaux d'infrastructure en cours, comme c'était le cas pour le chantier de l'aéroport. La Cour suprême de justice de la nation, en omettant la procédure prévue par la Constitution, ne s'est pas prononcée sur la constitutionnalité de la matière de la consultation. Finalement, l'organisation, la diffusion, le développement, le calcul et la déclaration des résultats ont été effectués par des personnes extérieures à l'Institut national électoral. La consultation doit donc être considérée comme non valide du point de vue de l'État de droit en vigueur.

La "consultation" du NAIM a été réalisée même avant que le Président López Obrador ait pris son poste. C'était organisée par la Fondation Arturo Rosenblueth avec le financement des législateurs fédéraux de MORENA, en commençant le jeudi 25 et en finissant le dimanche 28 d'octobre 2018. Selon les organisateurs, « cette consultation est en rapport avec le sixième article constitutionnel concernant à la manifestation des idées. Étant donné que c'est un exercice citoyen qui n'est pas encadré dans l'article constitutionnel trente-cinq ou dans la loi des consultations ne porte atteinte à aucune réglementation, au contraire, renforce la vie démocratique en s'appuyant sur la légitimité que lui confère une consultation populaire ". La consultation a été réalisée dans 538 municipalités du pays alors qu'il en compte un total de 2465, c'est-à-dire, seulement 21.8% des municipalités ont participé à la consultation.

Selon les chiffres présentés par Jesús Ramírez —à cette époque-là porte-parole du président élu- et Enrique Calderón Alzato, à qui López Obrador a ordonné la coordination de la consultation et le comptage des voix, les résultats étaient les suivants: 69.94% des participants ont choisi de remettre en état actuel l'aéroport de Mexico et celui de Toluca et construire deux pistes sur la base aérienne de Sainte-Lucie. C'était le résultat légitime attendu par les convocateurs.

Avec toute l'information, on peut conclure que le total des gens qui ont participé (1,089,008) était 0.87% de la population du pays, qui à cette époque était de 124.587 millions de personnes. Du nombre des participants, à peine 761,681 personnes ont décidé d'annuler la construction du NAIM de Texcoco et initier une nouvelle construction de la base militaire Sainte Lucia. De cette manière, avec seulement 0,61% de la population qui a participé à cette « consultation » il a été décidé d'annuler un projet qui se caractérise pour avoir une énorme complexité technique, un impact économique et une polémique publique.

Les partis opposants ont dit que la consultation a été une simulation, selon le dirigeant du Parti Action Nationale, « la consultation a été faite pour légitimer une décision déjà prise ». Claudia Ruiz Massieu, leader du PRI, a dit que la consultation était une « fraude » qui a mis en risque l'inversion, le travail et la crédibilité du pays. Les dirigeants des organisations des entreprises, comme Coparmex et le Conseil Coordinateur des Entreprises, ont souligné que la consultation « ...n'a pas et les garanties d'impartialité, vérité et objectivité ». De plus, certains analystes, médias et organisations civiles ont attiré l'attention sur la façon de réaliser la consultation et ses possibles effets.

Ces arguments contre la consultation viennent de certaines sources journalistiques qui ont mis en évidence les différentes irrégularités du processus, comme les doubles bulletins, la possibilité de voter plus d'une fois —certaines personnes ont voté quatre fois-, erreurs de l'encre indélébile ou de l'app. Certains médias ont soutenu que le critère pour le choix des municipalités pour la consultation a

démontré une tendance en faveur de la position du président, donc c'était peu fiable. De plus, comme on a déjà dit, cet exercice de MDD n'a rempli aucune des conditions énoncées dans la Constitution mexicaine.

La consultation du Train Maya

De la même manière que la consultation sur la construction de l'aéroport du 15 novembre au 15 décembre 2019 une consultation a été réalisée pour la construction du Train Maya. L'idée de la construction était de connecter les localités de cette région du sud-est mexicain qui prévoit une dépense d'investissement de 120 milliards de pesos.

Dans une des conférences habituelles du président López Obrador, les résultats de la consultation réalisée en cinq lieux du sud-est mexicain, donnaient lieu à 92,3% des voix pour et avec une participation du 70% des 1078 communautés indigènes qui avaient été convoquées, selon le responsable de l'Institut National des Peuples Indigènes (INPI), avec la réalisation de 30 assemblées consultatives indigènes.

Le 19 décembre 2019, l'Office au Mexique du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme a affirmé que le processus de consultation autochtone sur le train maya n'avait pas été conforme à toutes les normes internationales en la matière. Par exemple, il a été noté que la convocation, le protocole et les informations présentées ne faisaient référence qu'aux avantages potentiels du projet et non aux impacts négatifs qu'il pourrait avoir.

Tout comme la consultation de l'aéroport, d'un point de vue juridique, cette consultation n'a été conforme à aucune des dispositions constitutionnelles et légales régissant les consultations populaires dans la nation mexicaine; elle n'a pas été convoquée par le Congrès de l'Union, qui n'a pas participé non plus au moins 40 % des citoyens inscrits sur la liste nominale des électeurs; la Cour suprême de justice de la nation, la procédure prévue par la Constitution n'ayant pas été respectée, ne s'est pas prononcé sur la constitutionnalité de la matière de la consultation, c'est-à-dire décider des dépenses, pour la construction du chantier du Train Maya; et, l'organisation, la diffusion, le développement, le calcul et la déclaration des résultats ont été effectués par des personnes extérieures à l'Institut national électoral. Cette consultation est donc invalide et peu fiable.

La consultation des anciens présidents

Le 15 septembre 2020, le président López Obrador a présenté la demande de consultation populaire pour traduire en justice les anciens présidents du pays. La requête a été reçue par le Congrès et transmise pour validation constitutionnelle à la Cour suprême de justice de la nation. Contrairement aux deux consultations précédentes, la consultation qui vise à traduire en justice les anciens présidents du Mexique suit le processus constitutionnel et juridique prévu dans le cadre normatif en vigueur.

En analysant l'affaire, à la Cour suprême, le ministre Luis María Aguilar Morales, rapporteur de l'affaire, signalait l'existence d'un "concert d'inconstitutionnalités". Dans le projet d'arrêt sur la

constitutionnalité de la consultation, on lit : "54. ... la consultation populaire ne peut avoir pour objet de restreindre les droits des personnes, ce qui implique nécessairement qu'il n'est pas non plus possible de déterminer si les autorités peuvent ou doivent protéger les droits de l'homme, car c'est là leur obligation constitutionnelle. Il n'appartient pas aux citoyens de décider si les crimes commis doivent faire l'objet d'une enquête ou de poursuites... 55. C'est précisément pour cette raison que l'objet de la consultation populaire demandée est considéré comme anticonstitutionnel, car soumettre à consultation si la majorité est d'accord ou non pour que les autorités compétentes enquêtent, poursuivent et sanctionnent les délits qui pourraient être commis par les anciens présidents de la République, implique de soumettre à la condition ou à l'élection d'une partie de la population, ... si les autorités doivent remplir leurs obligations...".

Malgré les contre-propositions de la Consultation, présentées dans le projet de Jugement, lors d'un vote divisé de 6 ministres pour et 5 contre, la Cour Suprême de Justice de la Nation (SCJN) a décidé que cette Consultation est bien constitutionnelle, en ordonnant la résolution du jugement et en modifiant la question initiale. En discutant du projet de résolution sur la constitutionnalité de la consultation populaire et la question à poser, la ministre Norma Lucia Piña s'est opposée à la consultation, en indiquant que la Cour n'était pas habilitée à modifier l'objet de la consultation et qu'elle était une prérogative exclusive du Congrès. "Ma responsabilité en tant que ministre est de ne pas céder à d'autres pressions que celles qui découlent de mon mandat", a-t-il déclaré. Pour sa part, le ministre Javier Laynez a soutenu que "Les institutions d'administration de la justice, les parquets et les policiers ne doivent jamais agir ou cesser d'agir sous la pression, l'opinion ou les émotions des gouvernements, des pouvoirs de fait et des citoyens".

Cependant, la majorité qui a voté pour a soutenu que : "... la question ou l'objet de la consultation consiste à faire la lumière sur des faits passés au Mexique, parmi lesquels figure une diversité de situations et de faits mis en évidence par le pétitionnaire comme pertinents dans son étude en raison de leurs implications historiques et politiques. La portée de ce thème serait déterminée par le pouvoir discrétionnaire des organes représentatifs, en particulier le pouvoir exécutif, qui, en cas de résultat contraignant pour la population, disposerait d'un éventail de possibilités d'action : depuis la création de nouveaux mécanismes pour clarifier certains faits spécifiques, ... jusqu'à des mécanismes permettant aux autorités compétentes de s'approprier des éléments suffisants pour commencer un processus de responsabilités...".

Suivant le processus constitutionnel, une fois résolue la constitutionnalité de la question qui sera posée, la Chambre des députés a approuvé la consultation citoyenne, avec le vote majoritaire des partis proches du président López Obrador : Morena, Partido de Trabajo (PT), Verde Ecologista de México (PVEM) et Encuentro Social. Votant contre les législateurs du Parti de la Révolution Démocratique (PRD), Révolutionnaire Institutionnel (PRI), Action Nationale (PAN) et Mouvement Citoyen (MC). La convocation a été publiée au Journal officiel de la Fédération, dont l'organisation du processus et la validation des résultats seront assurées par l'Institut National Electoral (INE). La consultation aura lieu le 1er dimanche août 2021 et pourront voter tous les citoyens qui se rendront aux bureaux de votes installés par l'INE .

Plusieurs analystes et acteurs politiques affirment que l'intention de cette consultation a pour seul objectif d'accroître la mobilisation et, éventuellement, les votes pour Morena, parti du président, aux élections de 2021. Selon des juristes et des expertises en Droit, la consultation n'est pas nécessaire, car

tout citoyen peut porter plainte pour que soit activée la fonction de l'État consistant à enquêter sur des faits susceptibles de constituer des infractions pénales et à les sanctionner, conformément à l'article 21 de la Constitution fédérale du Mexique .D'autres analystes ont souligné le caractère instrumental de l'utilisation d'un MDD pour rendre visibles les discours, polariser les citoyens et mobiliser les sympathisants, dans une notion populiste de démocratie plébiscitaire. À cet égard, l'ancien Ministre de la Cour suprême, José Ramón Cossío, a déclaré : "L'intention de la consultation pour juger les anciens présidents a un caractère exclusivement politique et nettement populiste, ainsi que de graves problèmes constitutionnels".

Conclusion

En Amérique Latine, au cours des trois dernières décennies, différents dirigeants politiques ont fait appel à ces pratiques participatives. Parallèlement à l'activation et à la diffusion des MDD aux niveaux national et infranational pour inclure divers acteurs sociaux dans la prise de décisions, les gouvernements, et en particulier les présidents, les ont utilisés comme instruments de légitimation, par des voies autres que électorales, actions et décisions liées à son agenda politique, affaiblissant parfois la démocratie.¹¹

Au Mexique, au cours des dernières années, l'utilisation d'instruments de démocratie directe a été récurrente dans divers domaines, en particulier dans les affaires convoquées par l'exécutif actuel. Son emploi renvoie donc à une tendance à légitimer l'initiative et le projet politique présidentiels, sous une forme conforme à la tradition populiste latino-américaine. Qui comprend le démocratique d'un prisme mobilisateur d'objectifs et de sympathisants connexes, peu respectueux des normes et des institutions de la démocratie libérale.

Le gouvernement dirigé par le président López Obrador a utilisé les MDD, sous la forme de consultations dites citoyennes, pour accroître la légitimité et la popularité des décisions officielles. Deux d'entre elles se sont déroulées en dehors du processus prévu par la Constitution : l'annulation de la construction du nouvel aéroport international du Mexique et la construction du train Maya.

Lors de la troisième consultation, qui vise à traduire en justice les anciens présidents du Mexique, le gouvernement national a obtenu que les autres pouvoirs de l'État, la Cour suprême de justice de la nation et une majorité du législatif valident leur vision et convoquent une consultation populaire, bien que cela ne soit pas nécessaire pour enquêter et, éventuellement, sanctionner les anciens présidents, il suffirait seulement que le président López Obrador lui-même ou tout citoyen, s'il existe des faits qui peuvent être constitutifs d'un délit, dépose une plainte auprès de l'autorité compétente et, de cette manière, juger les anciens dirigeants; de sorte que nous verrons quels sont les résultats de cette consultation populaire et si elle ne se termine pas par un désenchantement envers les MDD et envers la démocratie en général, comme le dit Yuri Beltrán, qui ne sert qu'à légitimer des décisions déjà prises en avance.

¹¹ BELTRÁN MIRANDA, Yuri Gabriel (2020): "Motivaciones y simulaciones en mecanismos de democracia directa en América Latina", en QUERIDO, Leandro (comp.), *Desafíos de la Democracia en América Latina* (Ciudad de México, Instituto Electoral de la Ciudad de México) pp. 113-124.